

Suppression de prestations de transports publics

Les faits : en l'état, la décision de supprimer trois courses à l'horaire sur la ligne Saignelégier à La Theurre sera effective le 15 décembre 2019.

Actuellement ces prestations sont assurées en périodes scolaires par les bus des Chemins de fer du Jura (dép. 11h55 de Saignelégier, 13h03 et 15h13 de la Theurre). Ces transports sont nécessaires aux élèves fréquentant l'école de Saignelégier, ils étaient auparavant assurés par un minibus privé. La décision de mise à l'horaire, afin d'offrir une desserte publique destinée avant tout aux touristes vers le site le plus fréquenté du Jura, l'étang de la Gruère, a été à l'époque unanimement saluée par les acteurs concernés (Jura Tourisme, camping de Saignelégier, Auberge de la Couronne à La Theurre et Fondation des Cerlatez).

Le nombre d'élèves semblant être en diminution sur ces courses, un retour en arrière et l'abandon d'un car public au profit d'un moyen de transport privé a été décidé par les différentes autorités responsables. Bien que faisant partie de leurs prérogatives, et face au contexte particulier cité, il est regrettable à notre sens qu'une réflexion plus générale n'ait précédé cette décision. En effet, les différents acteurs cités n'ont ni été informés, ni consultés.

Alors qu'un plan spécial est en cours d'élaboration pour ce site naturel très prisé, qu'il contiendra un volet mobilité et qu'il est escompté de renforcer l'attrait de la Fondation avec le déménagement projeté du Parc du Doubs aux Cerlatez, cette annonce sonne faux dans le paysage franc-montagnard et jurassien.

De plus, l'urgence climatique ayant été déclarée par notre Parlement, il semble invraisemblable que pour le moins ne soient préservées les dessertes actuelles vers ce site emblématique et hautement fréquenté. Nous étions plutôt enclin à attendre un renforcement des prestations afin de limiter le parcage de véhicules, qui à la belle période, pose de réels problèmes de sécurité.

Dès lors, nous invitons le Gouvernement à répondre aux questions suivantes :

- **Quelle est en francs l'économie réalisée par ce transfert de prestations ?**
- **Une baisse des élèves fréquentant ces courses étant invoquée, nous souhaitons connaître les taux de fréquentation sur les 5 dernières années et les projections sur les 2 prochaines ?**
- **Au vu des explications et éléments fournis, le Gouvernement est-il prêt à réétudier le dossier afin de trouver des solutions garantissant les prestations actuelles, voir les augmenter ?**

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 22 mai 2019




Pour le groupe PCSI
Vincent Hennin



